

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2020

PRÉSENTS : G. LAMBERT, G. CALLET, P. LE NORMAND, D. BERTHOD, C. DUVERNOIS, F. ZUCCALLI, J-M. VINET, A. FAUDOT, E. BORCIER, M. DIAZ, R. CHEVALIER, A-M. BAILLEUL, G. PILLOUX, N. BOTTERI.

ABSENTS EXCUSÉS: J-B. BUISSON, (pv à R. CHEVALIER), A. GRIBLING, J. LAPLACE, S. MOUSSELLARD, M. LEVILLAIN (pv à G. PILLOUX).

Florian ZUCCALLI a été élu secrétaire de séance.

Ouverture de la séance : 19h30

Clôture de la séance : 20h30

L'ordre du jour proposé était le suivant :

Finances : Délibération : plan de financement de salles dédiées aux associations – demande de subventions

Défense : Délibération : désignation d'un correspondant défense

Questions et informations diverses

Points ajoutés : Délibération : désignation d'un référent sécurité routière
Délibération : dégrèvement exceptionnel de la CFE au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectées par la crise sanitaire

1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 07 juillet 2020 à l'unanimité.

Finances

2/ Délibération 33/2020

Plan de financement et demandes de subvention pour la création de salles dédiées aux associations route d'Aix-Les-Bains

Considérant que la Commune a besoin de se doter de salles afin de répondre aux demandes des associations.

Monsieur Le Maire rappelle que la Commune compte les salles associatives mises à disposition des clubs suivants : le 3^{ème} âge, le basket, le vélo, le football, la batterie-fanfare et le ski-club. Il indique avoir contacté et échangé avec la société TÉRACTEM, promoteur immobilier basé à ANNECY, pour proposer un montage technique et financier étant précisé que la Communauté de Communes Usse et Rhône est partie prenante à l'opération pour la création de locaux à destination des professionnels de santé et des logements.

Monsieur Le Maire présente un prévisionnel de financement fondé sur une acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA). Il propose un premier montage financier qui sera sans doute à affiner mais qui permet de solliciter, d'ores et déjà, des subventions auprès de l'État, et du Département. Il précise que, selon l'estimation technique et financière établie par TÉRACTEM, le coût d'acquisition total est de 662 500 € HT, soit 795 000 € TTC, dont l'échéancier de paiement est précisé comme suivant :

% du coût total de l'opération		Montant HT	Montant TTC
À la signature de l'acte authentique de vente, après le démarrage des travaux	30%	198 750 €	238 500 €
À l'achèvement des fondations	15%	99 375 €	119 250 €
À l'achèvement de la dalle haute du RDC	15%	99 375 €	119 250 €
À la mise hors d'eau/hors d'air	25%	165 625 €	198 750 €
À l'achèvement des travaux	10%	66 250 €	79 500 €
À la livraison	5%	33 125 €	39 750 €
TOTAL		662 500 €	795 000 €

Monsieur Le Maire précise que les frais d'acte de la VEFA seront à la charge de l'acquéreur, la Commune. Il propose que des demandes de subventions soient déposées auprès de l'État et du Département de Haute-Savoie pour des montants respectifs de 265 000 € et 132 500 €.

Ainsi, le plan de financement du projet de création de locaux destinés aux associations est le suivant (exprimé en euros HT) :

Construction des locaux en rez-de-chaussée (250 m ²) au prix de 2 650 € / m ²	662 500 €
Dépenses totales	662 500 €
Demande de subvention auprès de l'État (contrat de ruralité)	265 000 €
Demande de subvention auprès du Département de Haute-Savoie	132 500 €
Recettes totales	397 500 €
Reste à charge de la Commune	265 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (*pour : 12, contre : 0, abstentions : 4*),

APPROUVE le plan de financement pour la création de salles dédiées aux associations.

AUTORISE le Maire à procéder aux demandes de subventions auprès de l'État et du Département de Haute-Savoie.

AUTORISE le Maire à signer tout acte y afférent.

Défense / sécurité routière

3/ Délibération 34/2020

Demande par les services de l'Etat de nominations de référents

M. le Maire donne lecture de deux courriers des services de l'Etat requérant la désignation de référents issus du conseil municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de nommer les personnes suivantes :

DESIGNATION	NOMS
Correspondant Défense (Ministère des armées)	Titulaire : LAPLACE Jacques Suppléant : CHEVALIER Robert
Référent sécurité routière (Direction départementale des territoires)	BORCIER Elise

Fiscalité

4/ Délibération 35/2020

Vu la troisième loi de finances rectificative 2020,

Dégrèvement exceptionnel de la CFE au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire

Considérant que la crise du covid-19 a fragilisé les entreprises et que l'État a décidé de laisser la possibilité aux Établissements Publics de Coopération Intercommunal (EPCI) et Communes qui le souhaitent, au titre de l'article 3 du troisième projet de loi de finances rectificative pour 2020, d'instaurer un dégrèvement des deux-tiers du montant de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) en faveur des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'événementiel particulièrement affectés par la crise sanitaire.

Considérant que l'État participera à hauteur de 50 % du manque à gagner des EPCI suite à l'instauration de ce dégrèvement.

Considérant que les Communes ont jusqu'au 31 juillet 2020 pour se positionner.

Le Maire demande au Conseil municipal de se positionner en faveur de cette instauration au titre des recettes de CFE 2020. Il précise qu'il a demandé une simulation aux services de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Il rappelle que le produit de la CFE notifié sur l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020 (1259) est de 323 152 €. Le Maire précise que, suite à la simulation de la DGFIP, le montant de la recette CFE 2019 est de 5 140 € pour ces entreprises, soit une diminution des recettes attendu de 3 427 € (2/3) avec une prise en charge de 1 713 € de la part de l'État.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'instaurer le dégrèvement exceptionnel de cotisation foncière des entreprises au profit des entreprises de taille petite ou moyenne de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire.

NOTIFIE cette délibération à :

- La Préfecture de Haute-Savoie,
- La Direction Générale des Finances Publiques de Haute-Savoie,
- La Trésorerie de Frangy-Seysssel,

5/ Questions et informations diverses :

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 20h30